

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SAUROUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Île, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOI, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.
Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

Matheiu

GAZETTE

HONGRIE.

Presbourg, le 19 septembre. — Les états du royaume de Hongrie, réunis en diète, se composent :

1. Du haut clergé catholique et des évêques du rit grec non uni;
2. De la haute noblesse, savoir : les barons du royaume (maguats), les comtes et barons;
3. Des gentilshommes, ou l'ordre équestre, et des corporations ecclésiastiques;
4. Des villes libres royales.

La diète est divisée en deux chambres qu'on appelle *tabula*. La chambre haute (*tabula magnatum*), présidée par le palatin, est composée des grands dignitaires et barons du royaume, des évêques et prélats, des comtes suprêmes, des 52 comitats du royaume, des magnats qui assistent en personne.

La chambre basse (*tabula statusum*), est présidée par le président du tribunal dit *table royale*, qui est appelée *personalis*, lieutenant du roi; elle est formée des députés des comitats, de ceux des corporations religieuses, des mandataires des magnats qui ne se rendent pas en personne à la diète, et des députés des villes royales.

La diète qui s'est tenue en 1808 comptait dans la chambre haute 274 membres et 425 dans la seconde : total, 699.

La lecture des communications impériales à la diète a fait connaître d'abord le désir de l'empereur, que le commencement de cette assemblée fût joint au couronnement solennel de l'impératrice Caroline-Auguste de Hongrie, en qualité de reine de Hongrie. Ensuite l'empereur demanda que les objets qui peuvent contribuer au bien-être et à l'accroissement de la prospérité publique soient discutés à cette diète, et que les travaux qui doivent conduire au but mentionné y soient examinés et convertis en loi. En outre, S. M. I. s'occupe des finances, et notamment des billets d'anticipation créés dans le temps comme ressource extraordinaire pour repousser l'ennemi, reconquérir les provinces perdues, etc. S. M. désire à ce sujet qu'il soit porté dans les lois une disposition légale concernant les rapports des particuliers, qui ait égard également aux intérêts des créanciers et des débiteurs, et garantisse les sujets contre tout préjudice qui pourrait menacer leurs propriétés.

Ce document, portant la date du 18 septembre, est signé par S. M. I. et R. Ap. JONAS MARCUS.

ANGLETERRE.

Londres, le 30 septembre. — Le *Courier* annonce qu'il a reçu la gazette extraordinaire de Calcutta du 14 avril, avec les détails officiels de la prise d'Arracan.

Cet événement avait été annoncé à Londres, il y a quelques semaines, mais on en ignorait encore les détails. Il a eu lieu le premier avril, à la suite de trois jours d'attaque sous la direction du général Morrison, et l'ennemi a perdu 10,000 hommes.

— Un officier est arrivé à Liverpool venant de Carthagène, il apporte la ratification du traité entre l'Angleterre et le gouvernement colombien.

— Un journal de Liverpool dit que Bolivar était sur le point de quitter la Colombie, et de se rendre en Angleterre, pour le rétablissement de sa santé, le congrès lui ayant accordé la permission qu'il avait demandée à cet effet.

— Nous avons rapporté dans notre n. d'hier la substance d'une lettre écrite de Rio-Janéiro, qui annonçait qu'on Pedro renonçait au titre d'empereur du Brésil, en faveur de son père le roi de Portugal, pour prendre le titre d'empereur régent (v. n. d'hier.) Le *Times* dit à cette occasion :

« Les personnes peu expérimentées croiront difficilement que cet acte inique ait été commis sous les auspices du gouvernement britannique, avec la coopération de sir Charles Stuart.

Le *Courier* fait, sur ce que dit le *Times*, les réflexions suivantes :

« Nous convenons qu'il n'y a que les personnes peu expérimentées qui puissent croire que des projets iniques entrent dans la politique extérieure de la Grande-Bretagne. Quand le tems convenable sera arrivé pour faire connaître l'ensemble des négociations qui ont été confiées à sir Charles Stuart tant à Lisbonne qu'à Rio-Janéiro, on verra si la réputation de bonne foi et d'intégrité du gouvernement anglais a été compromise, ou si, au contraire, M. Canning n'a pas agi dans toutes choses avec un juste égard pour les intérêts d'un ancien et fidèle allié, et la considération due aux principes éclairés qui ont réglé la conduite du gouvernement dans quelques-unes des questions politiques les plus difficiles et les plus délicates qui se soient élevées dans les tems modernes.

— Un recueil de trente traités qui viennent d'être publiés à la fois, annonce que trente puissances dans l'Inde ont plié ou achevé de succomber sous la domination anglaise. Le plus ancien des traités est de 1819, et le dernier du 6 mars 1824. Les pays qu'ils embrassent s'étendent depuis l'Arabie jusqu'au royaume d'Ava, et depuis le Thibet jusqu'au cap Comorin.

FRANCE.

Paris, le 1^{er} octobre. — Les journaux anglais rapportent que le président Boyer était déjà revenu à Port-au-Prince, ramenant avec lui le général Profète et deux de ses aides-de-camp, tous enchaînés pour s'être mis à la tête de la révolte qui avait

éclaté dans le nord de la république, à cause du traité fait avec la France.

Des lettres du 20 août annoncent d'autre part que la tranquillité régnait à Haïti.

— L'indemnité à laquelle M. de Lafayette a droit pour les biens qui lui ont été confisqués pendant la révolution est, dit-on, de 600,000 fr.

— Nous apprenons que M. Roccafuente, chargé d'affaires à Londres des États-Unis mexicains, en exécution de l'arrangement provisoire fait avec le gouvernement français, a désigné les agens commerciaux qui, dans les ports de Marseille, Cette, Bordeaux et du Havre doivent certifier l'origine des marchandises expédiées pour le Mexique.

Le gouvernement français, de son côté, a dû désigner les négocians de Vera-Cruz, Alvarado et Tampico, qui doivent être chargés des mêmes attributions à l'égard des marchandises expédiées du Mexique pour la France.

Les uns et les autres sont en même tems invités par les gouvernemens respectifs à protéger de tous leurs moyens les intérêts commerciaux qui en dépendent.

Nous sommes également informés que les négocians français désignés par le gouvernement du Mexique doivent se pourvoir auprès du ministre de la marine, par l'intermédiaire du commandant de la marine du port où ils résident, pour obtenir du gouvernement français l'autorisation d'accomplir la mission qui leur est confiée.

Il y a un an que les principales chambres de commerce de France, et soixante-douze des principales maisons de Paris, s'adressèrent au roi pour le supplier de faire protéger les intérêts du commerce dans le nouveau monde; nous donnâmes la plus grande publicité dans notre feuille à ces utiles et respectueuses représentations.

L'émancipation d'Haïti et ce que nous annonçons aujourd'hui répondent à ce qu'il était possible d'espérer dans un aussi court espace de tems et dans la situation politique de la France.

La sollicitude du roi a été active et efficace. Le commerce est reconnaissant, et comprend tout ce qu'il peut espérer de l'avenir d'après ce qu'il a déjà obtenu. Plein de confiance et d'ardeur, il se dispose sur tous les points à s'engager dans toutes les carrières où tant de succès sont promis à ses efforts, puisqu'il est certain désormais d'y être protégé.

Le ministère, il faut bien s'en flatter, ne trompera pas d'aussi belles espérances. (*Journal du Commerce.*)

— On mande de Madrid, en date du 23 courant, que S. M. a rejeté les propositions présentées par M. Tassin au nom de quelques maisons de Paris. Tout le mouvement qu'on s'est donné, toutes les démarches qui ont été faites jusqu'au 23, sont donc en pure perte.

— Les dernières nouvelles de Rome annoncent que le pape est toujours dans un état très souffrant.

— M. le général comte de Wittgenstein, commandant en chef de l'armée du Midi, est arrivé très-inopinément à Saint-Pétersbourg. On assure qu'il a été appelé par l'empereur pour quelques objets importants. Il ne fera pas un long séjour dans la capitale et retournera sous peu à son quartier général de Tulezyn, où l'empereur se rendra en personne au mois d'octobre. (*Etoile.*)

— Le 13 août dernier, Mad. Marguerite Wilson, de la ville de Sugar-Creek dans la Pensylvanie, cherchant des œufs dans son poulailler, mit la main sous le plancher et fut mordue au petit doigt par un serpent à sonnettes. Elle rentra précipitamment chez elle pour avoir des secours, mais apercevant à la porte un billot et une hache, elle n'hésita pas à se couper le doigt elle-même. Cette prompte amputation a empêché l'absorption du venin, et selon toute apparence lui a sauvé la vie.

Cours de la bourse du 1^{er} octobre. Rentes. 5 p. 1070, jouissance, du 22 mars 1825, 99 fr. 60 c. — 4 1/2 p. 070, jouiss. 00 fr. 00 c. — 3 p. 070, jouiss. du 22 juin, 71 fr. 65. — Act. de la banque, 2140 00. — Emprunt royal d'Espagne, 1823, 51 1/4. — La fin du mois. Cinq pour cent. A 3 heures 99 fr. 80 c. Trois pour cent. A 3 heures 71 fr. 85 c.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Des lettres écrites de Modon, en date du 12 août dernier, portent que la peste exerce toujours ses ravages dans cette ville et aux environs. Ibrahim-pacha, pour en préserver son armée, l'a concentrée dans les environs de Tripolitza, en établissant un cordon sanitaire autour des cantonnemens qu'il a pris. Il est certain qu'il a rompu toute communication avec Modon et Navarin; cette

mesure explique suffisamment l'inaction dans laquelle est restée le général égyptien depuis le commencement de juillet.

D'après les nouvelles récentes de la Grèce, les agens des comités de Paris et de Londres, s'étaient beaucoup agités, les premiers pour proposer aux Grecs comme roi un des princes de la branche collatérale de la famille royale de France, et les autres un des frères du roi d'Angleterre. On a ouvert à Napoli de Romanie, à Spezzia et Hydra des registres pour recueillir des votes en faveur du protectorat offert à cette dernière puissance. C'est Maurocordato qui s'intéresse le plus pour cette affaire. Cependant on ignorait encore la réponse du commodore Hamilton lorsqu'une députation du gouvernement lui a communiqué ce projet.

Ibrahim pacha qui se trouve en quelque sorte bloqué sur le territoire de Tripolitza, cherche continuellement à se frayer une sortie, mais il est chaque fois repoussé avec perte. Le dernier combat de ce genre a eu lieu à Kramphobo. Les Grecs qui y combattirent, étaient pour la plupart composés d'habitans de Pyrgos et d'Arcadie. Après un combat qui dura cinq heures, les Arabes furent forcés à la retraite; et 150 d'entre eux furent tués ou faits prisonniers. D'après les rapports de ces derniers, il règne une disette de vivres et de munitions dans l'armée des Egyptiens.

Ypsilanti et Colocotroni ont leur armée près de Berberin; cinq fois l'ennemi a tenté de se porter en avant et chaque fois il a été repoussé.

— On lit ce qui suit dans la correspondance particulière du *Courrier des Pays-Bas* :

Le comité grec de Paris a écrit au général Roche une lettre sévère, dans laquelle il lui reproche d'avoir outrepassé ses pouvoirs en protestant contre l'acte par lequel le gouvernement grec s'est placé sous la protection de l'Angleterre. Il lui rappelle que sa mission n'a aucun caractère politique, et qu'il lui est formellement interdit de s'immiscer dans les affaires intérieures de la Grèce. Le comité dans cette lettre ne donne pas au général un ordre positif de rappel. Mais il lui fait entendre que s'il désire revenir à Paris, on n'y met pas opposition.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 4 OCTOBRE.

Le prince d'Orange a souscrit pour une somme de 500 fr. en faveur des incendiés de Forest.

— Le roi vient de commuer en deux années de prison, la peine de 6 années de réclusion et de la flétrissure, à laquelle avait été condamné le sieur Van Thieghem, maire et notaire à Peteghem, pour avoir fait usage d'un acte entaché de faux et avoir soustrait ou falsifié deux autres actes dont il avait le dépôt comme notaire. Van Thieghem est un vieillard de 71 ans.

— Ce n'est point la police, ainsi qu'on l'annonçait hier, qui a fait apposer les scellés sur les papiers de M. Muynck, vicaire de l'église St. Nicolas à Gand. Le journal de cette ville rapporte le fait de la manière suivante :

« M. de Muynck n'ayant pas déféré à un mandat de comparution décerné à son égard, M. le juge d'instruction, accompagné de M. le procureur du roi, se sont transportés vendredi en sa demeure, où, après perquisition, ces magistrats ont apposé les scellés sur les papiers de cet ecclésiastique, en défaut de se présenter à la justice. »

— Nous apprenons qu'une grande partie des élèves belges du petit séminaire de St-Nicolas qui vient d'être supprimé, et plusieurs autres du collège d'Alost dont les études sont suspendues, ont été envoyés par leurs parens à St-Acheul et dans d'autres collèges *ajusdem farinae*. Ce qui paraît prouver que l'affiliation jésuitique n'a pas encore été détruite entre le pays voisin et cette secte dans les Pays-Bas, malgré nos douanes et nos gendarmes.

(*Cour. des Pays-Bas.*)

— Les amis de l'instruction ne liront pas sans plaisir l'article suivant :

La distribution des prix à l'école d'enseignement mutuel à Maëstricht a eu lieu le 29 septembre, en présence de M. le gouverneur de la province et d'autres autorités et fonctionnaires publics. Cette cérémonie avait attiré un grand concours de personnes de toutes les classes, avides de voir récompenser les efforts de plus de 600 élèves, dont les onze douzièmes reçoivent l'instruction gratuite, au moyen de souscriptions volontaires, dont le total s'élève à 700 fl.

— On écrit de Limbourg (sur la Lahn), le 29 septembre :

Un des individus compromis dans le vol de la diligence de Coblenz a révélé son crime, et nommé ses complices. Six d'entre eux sont déjà dans les mains de la justice, et l'on a recouvré la plus grande partie de l'argent volé. L'on assure que les coupables sont, comme on l'avait présumé, des paysans des environs de Montabaur.

— On assure, dit l'*Etoile*, que le pape vient d'adresser au gouvernement des Pays-Bas des remontrances sur les mesures qu'il vient de prendre relativement à l'instruction publique. On sait ce que valent souvent les nouvelles que l'*Etoile* donne comme positives; à plus forte raison celles qu'elle annonce d'une manière dubitative méritent peu de confiance. En effet, il est très difficile de croire que la cour de Rome tente officiellement d'intervenir dans nos affaires domestiques.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU JOURNAL MATHIEU LAENSBERGH.
Bruxelles, le 2 octobre 1825.

Monsieur,

J'ai lu ces jours derniers dans le *Journal de Bruxelles* un article où il prétend réfuter ce que je vous ai mandé au sujet de la réduction des remises accordées aux receveurs de la loterie de

Bruxelles. Il dit que j'ai tourné en plaisanterie la mesure ministérielle. Je relis ma lettre, et je n'y trouve rien qui ressemble à une raillerie ou à une épigramme. Ainsi, sur ce point le *Journal de Bruxelles* s'est trompé. Si quelque chose tient de l'ironie, c'est bien plutôt son article, où il sermonne les receveurs, et parle de *siècle corrompu*, de *devoirs*, d'*institutions les plus utiles à l'état*, et tout cela à propos de la *loterie de Bruxelles*. S'il est initié aux mystères des bureaux, il doit savoir ce qui se passait en Hollande au sujet de cette loterie, les moyens que l'administration a employés pour découvrir les fraudes; il doit connaître l'arrêté royal qui a réprimé ces abus.

Le *Journal de Bruxelles* cite pour exemple de l'in vraisemblance des manœuvres des receveurs précisément les recettes les plus fortes, et il en conclut qu'un receveur ne s'exposera point à perdre sa place pour un gain de 7 à 800 florins; mais l'administration n'aurait-elle pas dû se défier davantage des *vices que nous a légués la révolution française*, pour parler le langage de votre confrère, et se persuader que dès qu'un profit se présente sans un danger certain, il est beaucoup d'hommes disposés à le saisir, même dans les pays où il n'y a pas eu de révolution française. Au reste, je n'ai prétendu accuser personne, je n'ai montré que le possible; le ministère accueillera ou rejettera mon avis; c'est son affaire. Il reste toujours certain que dans l'état prospère où sont nos manufactures, et vu l'aisance de la classe ouvrière, qui est celle qui malheureusement joue le plus à la loterie, les recettes et les bénéfices de cette administration devraient être plus élevés cette année que l'année dernière. Qu'on ouvre les registres de l'administration et que l'on compare les produits; si la comparaison est en faveur de l'exercice courant, je passe condamnation; nous aurons des chiffres irrécusables, au lieu de réfutations insignifiantes (1).

Encore quelques mots sur le *Journal de Bruxelles*. Vous avez sans doute observé qu'au moment même où cette feuille faisait l'apologie des frères de la doctrine chrétienne de Namur, le gouvernement prenait le parti de les supprimer. On ne s'est point expliqué ici la cause de cette étrange bécuvée de la part du journal ministériel. J'ai pris des informations à cet égard, et voici ce qu'on m'a dit: le rédacteur principal de cette feuille, jurisconsulte très-instruit et très-respectable est depuis longtemps atteint d'une maladie dangereuse. Il paraît que pour obtempérer aux exhortations de son confesseur, il s'est repenti d'avoir pensé défavorablement des frères de la doctrine chrétienne, et de s'être montré fauteur coupable de l'enseignement mutuel. Pour réparer ce forfait, il a envoyé de son lit de douleur à l'éditeur du journal l'article apologétique des frères, avec la prière la plus pressante de l'insérer. Ce dernier n'a pas cru devoir refuser ce service à son ami malade. Il ne croyait pas d'ailleurs être aussi près de recevoir un démenti. Quoiqu'il en soit, la marche actuelle du gouvernement en ce qui regarde l'instruction publique, fait approuver de tous les bons citoyens, ennemis des discordes civiles et religieuses, les choix qu'on a faits de M. Van Gobbelsoroy pour ministre et de M. Walter pour inspecteur général. On a remarqué que, si ce dernier a proposé la suppression de ces écoles, il a, par une prédilection bien excusable, commencé par Namur, sa patrie.

Vous avez appris aussi la clôture du collège de Saint-Nicolas et la suspension de l'ouverture de celui d'Alost. On avait toujours pensé que ces institutions étaient en quelque sorte affiliées aux jésuites de la France. Cette opinion vient d'acquiescer un nouveau degré de vraisemblance, par le bruit qui se répand qu'un bon nombre des élèves de ces établissemens se disposent à aller finir leurs études à St-Acheul ou dans d'autres écoles de nos voisins.

Vous avez dû lire dans la gazette d'Arnhem plusieurs diatribes contre les membres des états-généraux de nos provinces méridionales. Ces censures acerbes, publiées peu de tems avant l'ouverture des chambres, ont donné matière à beaucoup de réflexions. Un seul journal de ce pays a osé prendre la défense des députés attaqués et particulièrement de M. de S....., qui est le plus mal traité dans les écrits du journaliste d'Arnhem. Persuadé que vous n'avez rien à craindre ni à ménager lorsqu'il s'agit de rendre justice au caractère d'un député de la nation, déprécié aux yeux du public à cause de l'exercice de fonctions antérieures à la création de notre gouvernement, je crois utile de vous faire connaître un trait de M. de S..... qui honore infiniment son caractère et qui prouve qu'il n'a voit point la dureté qu'on lui reproche. Lorsqu'il était préfet à La Haye, un jeune homme, dont le travail seul tenait seul l'existence de son père aveugle, fut désigné par le sort pour la conscription. Il devait partir et laisser son vieux père dans la désolation et la détresse. M. de S....., qui était présent, dit que puisque sur ce point il y avait une lacune dans la loi, c'était à l'humanité des administrateurs d'y suppléer, et il souscrivit à l'instant pour une somme assez importante; la plupart des assistans imitèrent son exemple, le conscrit put se procurer un remplaçant et ne partit point. Je tiens le fait de deux témoins oculaires.

Hier, à une heure après-midi, M. le juge d'instruction s'est rendu chez M. le directeur-général du culte catholique, et a eu une conférence assez longue avec ce chef d'administration. On ne sait rien de l'objet qui a été traité dans cet entretien.

Vous devez vous étonner dans votre pays de la pâleur de presque tous les journaux de cette ville; en voici les motifs: ils ont la plupart pour rédacteurs ou collaborateurs des hommes qui tiennent aux administrations et par conséquent à leurs places; ils sont retenus par le grand chapitre des considérations et des ménagemens,

(1) Ne pourrait-on pas penser que l'accroissement du travail n'est pas étranger à ce résultat, et que la morale publique s'améliore avec la situation manufacturière et commerciale de la nation? Déjà nous avons signalé la dégradation du jeu qu'on a remarquée à Spa dans le cours de cette saison, et nous avons cru pouvoir en tirer de semblables conséquences. (N. d. R.)

et s'abstiennent, pour cette cause, d'aborder les sujets nationaux.

Vous avez lu aujourd'hui, dans le *Courrier de Gand*, que la police avait saisi les papiers d'un M. de M..., vicair de St-Nicolas, en cette ville. C'est un des prêtres qui ont lancé en chaire l'anathème contre le *Journal de Gand*, parce qu'il avait mal parlé des jésuites.

A propos de pasteur, je dois vous annoncer que le curé des environs de Bruxelles dont je vous avais mandé la disparition, est revenu parmi ses ouailles; il ne les a pas encore instruites du motif de son voyage.

La dame Vanderhaegen a été pleinement justifiée par les arrêts rendus en sa faveur des inculpations dirigées contre elle. Agréez, etc.

SPECTACLE.

Un dernier mot sur M^{lle} Duchesnois.

Où, est-il encore besoin de le répéter? où M^{lle} Duchesnois a des momens admirables, des mouvemens sublimes dans *Inès*, *Alaire et Clytemnestre*, comme elle en a eu dans *Phèdre*, *Méropé* et *Jeanne d'Arc*; où, il serait difficile de jouer avec plus de perfection le beau rôle de Marie Stuart, surtout au troisième acte; mais nous pensons, et plus fermement que jamais, que nos premières observations subsistent dans toute leur force (*). Cette opinion, confirmée aujourd'hui par huit épreuves, n'aura pas été, nous le présumons bien, partagée par tous nos lecteurs. Nous avons dû embarrasser des préventions, alarmer des scrupules, froisser des amours-propres, déchirer des âmes sensibles. Nous aurons été taxés de sévérité par ceux qui se sont attendris sur les malheurs de Méropé, et qui rougiraient de revenir contre un premier jugement; de témérité, par ces admirateurs sur parole, qui n'ont d'enthousiasme qu'autant que le permettent les journaux de Paris, et qui vous soutiennent, *Geoffroy* à la main, qu'ils ont été émus; d'exagération enfin, par ces cœurs impassibles que *Marie Stuart* elle-même n'a point ébranlés. Car que d'opinions discordantes ne se sont pas élevées à l'occasion de M^{lle} Duchesnois! et le moyen de satisfaire l'une sans tomber avec l'autre dans une contradiction inévitable!

Nous n'entrerons pas dans une polémique littéraire qui nous conduirait trop loin et ne serait que la répétition de nos précédents articles. Nous avons fait, comme l'année dernière pour M^{lle} Georges, les deux parts du talent de la célèbre tragédienne: nous avons distingué ce qui était beau en soi de ce qui avait la prétention de l'être; les effets dûs à la nature, des effets moins sûrs dûs à l'art; les inspirations qui partent du cœur, des inspirations qui viennent en ligne droite du Conservatoire. Nous avons pu nous tromper; mais nous avons écrit de conviction, en tâchant de nous garder de toute influence comme de toute considération étrangère. Nous n'avons voulu imposer à personne notre jugement, encore moins notre manière de sentir. Talma peut-être, s'il venait encore se montrer à nous, dépoillé de tous les faux ornemens dont lui seul et M^{lle} Mars ont osé se passer, Talma pourrait mieux que nous expliquer notre opinion et la justifier. En attendant, nous demandons grâce et repos pour la tragédie. Huit en quinze jours! quel déluge de larmes et de vers alexandrins! on nous annonce la prochaine arrivée de *Philippe* qui sait, dit-on, à merveille l'art de vous faire pousser de rire. Qu'il soit le bien venu! Trêve au genre lamoyant! Le poignard de Melpomène a bien son beau côté; mais que voulez-vous? la marotte de Momus nous plait davantage.

ERRATUM. — Le mot du dernier logogriphe est *gage*. Charade d'hier, vers 4^e, le mot premier doit être remplacé par *dermier*.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

On annonce comme devant paraître bientôt une *Histoire de la Flandre depuis son origine jusqu'à l'union des Pays-Bas à l'Espagne*, par M. Caronne, auteur d'une *Notice sur Anvers*, qui a paru il y a quelques mois. À l'exemple de quelques historiens de nos jours, M. Caronne semble s'être attaché à puiser aux sources et surtout dans nos vieilles chroniques trop peu étudiées jusqu'à présent; souvent même il en cite des fragmens qui doivent contribuer beaucoup à répandre de l'intérêt et de la variété dans ses récits. Le passage suivant que l'auteur a extrait d'un manuscrit du seizième siècle, intitulé *Chronique de la ville de Liège*, outre qu'il a pour nous l'intérêt de la localité, explique, à n'en plus douter, la véritable origine de l'ancien droit de *main-morte*; c'est ce qui nous décide à le transcrire ici, en attendant que nous puissions rendre un compte plus détaillé de l'*Histoire de Flandre*.

Quand *Fredris* fut trespasé (en 1121), fut élu un des notables charnois, *Alberon*, frère du comte de Louvain, fils du duc Melon de Bourgogne, lequel fut vaillant homme et régna vingt ans très débonnairement. De ce tems était d'usage quand un vilain mourait, on lui coupait (tout de suite) le droit poing, et le présentait-on à son seigneur seigneur Long-tems par avant avaient prié les Liégeois que ce fut racheté, et le meilleur gage de la maison; ne fut obtenu jusques à notre tems. Advint que l'évêque *Alberon*, allant à l'église Saint-Servais, il vint une femme soy plaindre qui avait son mari mort, et faisait telle plainte: Hélas! mon très cher amy, vous me laissés très desolée et très pauvre femme! qu'est-ce que ferai-je de mes pauvres enfans? encore faudra que je meurent en mon pourceau et ce pour notre *orte-main*; et tout le de-meurant en mon logis ne vaut autant. L'évêque par là passant, informé de la besogne, fut esmeu de grand compassion; le lendemain assembla le conseil et tous les eschevins et bourgeois, et là leur quitta à eulx et à tous ceux du pays la *orte-main*, et sur ce furent lettres formées et scellées.

Talma, qui a quitté Bruxelles il y a trois jours, joue en ce moment à Lille.

(*) Y. l. n. 231.

M. Dandelin, dit le *Courrier de Gand*, ancien élève distingué de l'école normale et nommé par S. M. professeur de *métallurgie et de technologie* à l'université de Liège, vient de revenir à Gand, sa ville natale, du voyage scientifique qu'il avait entrepris en Allemagne aux frais du gouvernement. M. Dandelin a recueilli dans ce pays, très remarquable pour tout ce qui a rapport aux mines, à l'emploi des métaux, etc., des renseignemens extrêmement intéressans dans l'intérêt de la science qu'il est appelé à professer. Ce jeune savant se plaît surtout à payer un tribut de reconnaissance aux professeurs des universités de Prusse et de Saxe, qui l'ont aidé de tous les moyens possibles dans ses recherches, et l'ont fait accompagner dans ses excursions, par des élèves distingués de leurs universités. M. Dandelin est reparti depuis deux jours pour l'université de Liège, où il est attendu avec impatience.

Histoire naturelle. — On a transféré le mois dernier de la Caroline à Londres, un animal fort extraordinaire que l'on a pris dans une forêt de la Guinée. C'est une femelle, haute de quatre pieds environ, qui a toutes les parties du corps proportionnées comme celles de la femme, à l'exception de la tête qui est celle d'une chèvre, ornée de deux cornes énormes. La peau de cet animal est recouverte d'un poil d'une blancheur éclatante et soieusement comme celui des chèvres du Thibet.

Cette femelle est douce, apprivoisée; elle se tient souvent sur ses deux pattes de derrière, et découvre alors deux mamelles en tout semblables au sein des femmes. Un spéculateur anglais en a fait l'acquisition, moyennant la somme de 500 guinées. Il a l'intention de l'exposer à la curiosité publique; ce singulier animal ne se nourrit que de fruits.

On lit dans le *Journal du Puy du Dôme* une mauvaise plaisanterie en bouts rimés assez plats sur la reconnaissance d'Haiti. Nous en citerons les calembourg final:

Le bonheur et le vin enivraient les esprits;
Et lorsque les fêtes cessèrent
Les noirs et les blancs étaient gris.

COMMERCE.

On mande de Gand, le 2 octobre:
Hier, s'est faite, avec les solennités accoutumées, la distribution des médailles aux tisserans qui ont fourni notre marché des meilleures et des plus nombreuses toiles pendant le cours de l'année. Cette cérémonie intéressante, si propre à accompagner et à entretenir l'industrie de la population de nos campagnes, humble source d'immenses richesses pour le pays, était présidée par S. Exc. le gouverneur de la province. M. le conseiller d'état van Toers, le bourgmestre de la ville, les échevins et d'autres fonctionnaires faisaient les honneurs de la séance, à laquelle assistait un public nombreux. M. le professeur Lambilot a fait un discours en langue nationale, approprié à la circonstance, et les médailles ont été décernées au bruit du carillon et des fanfares. Dans la même séance a eu lieu le rappel des noms de ceux de nos fabricans et artisans dont les produits avaient mérité un diplôme à l'exposition d'industrie nationale de Harlem. C'est M. Corneliasen qui, à cette occasion, a porté la parole. La fête s'est terminée par un splendide banquet offert par les magistrats de la ville, et auquel ont été admis tous les vainqueurs.

BOURSE D'ANVERS, du 1^{er} octobre.

EFFETS PUBLICS. — Ils ont été faibles et offerts.
CHANGES. — L'*Amsterdam* court a été offert à la cote; le *Londres* court a été demandé, le papier à deux mois a trouvé son placement, et le papier à trois mois a été offert à la cote; le *Paris* court s'est fait à la cote, il ne s'est rien traité en *Francfort*; le *Hambourg* est rare.
MARCHANDISES. — Il s'est vendu 500 balles café *Batavia*, verdâtre ordinaire, à 39 c.
200 Barils riz de la *Caroline* se sont écoulés à fl. 13.
Il s'est traité 11 surons d'indigo *Carracques*, bon et beau sobre, à fl. 7-60 3/4; et 1 suron *Guatimalo* cortex fin à fl. 5 93 1/2 c.
15,000 l. Bois de *Campêche*, coupe d'Espagne, ont été vendues à fl. 6;
et 28,000 l. *Nicaraga* dit *Stockvis* à fl. 6 1/4.
Un petit lot de sucre *Bésil* blond, a été payé à fl. 25 1/2, en entrepôt.
* * Il y a eu samedi après-midi deux ventes publiques de cuirs, tant en *Buenos-Ayres* que *Bréiliens*; il s'en est écoulé environ 8,000 pièces qui furent payées de 55 à 65 c., suivant qualité.

FONDS PUB.	COURS.	CHANGES.	A COURTS JOURS.	A 2 M.	A 3 M.
P. B.		Amsterd.	178 0/10 p.		
Dette activ.	58 3/4 P	Londres.	407 1	P 307 10	307 8 1/2 P
Différée.		Paris.	47 1/2 0/10	A 47 5/16	47 A
Obl. du S.	100	Franc.	36 1/2	36 1/4	36 P
Act. S. C.	100 3/4 A	Hamb.	35 3/16.	34 15/16 P	34 13/16 A

ANNONCE LITTÉRAIRE.

Une nouvelle traduction en langue hollandaise des treize premières vies des grands capitaines de *Cornelius Nepos*, avec le texte latin et la version française de M. Pabbé Paul, en trois colonnes. Volume très grand in-octavo. Prix: 1 fl. 41 cents (3 fr.) broché.

Cet ouvrage classique, sortant des presses de M. H. de Pauw, imprimeur-Libraire à Louvain, paraîtra le 1^{er} octobre prochain, et se trouvera chez P. J. COLLARDIN.

THÉÂTRE DE LIÈGE.

Le directeur du spectacle à Mesdames et Messieurs amateurs.

MESDAMES ET MESSIEURS,

La bienveillance avec laquelle vous avez daigné m'accueillir me fait espérer que vous voudrez bien agréer le mode d'abonnement que j'ai l'honneur de vous soumettre pour les cinq mois de spectacle *comme d'usage* et qui commenceront le 15 octobre 1825 pour finir le 15 mars 1826. C'est en vos bontés et sur cet abonnement que je fonde mon espoir, pour couvrir les frais extraordinaires que je me suis vu forcé de faire, en formant une troupe à une époque un peu avancée; mais votre indulgence pour mes acteurs et pour moi, le prix que nous attachons à la continuation de cette bienveillance précieuse, nous feront doubler de zèle et d'activité pour varier vos plaisirs et nous rendre dignes de vos suffrages.

Il ne sera rien changé aux prix établis par mon prédécesseur, seulement d'après le désir de tous les amateurs et l'assentiment de l'autorité, les bil-

lets au nombre de quatorze pour chaque mois d'abonnement, comme d'usage, seront numérotés et ne pourront avoir cours qu'à la représentation et au mois fixe. Ceux des mardis et jeudis pourront servir, dans leur semaine fixe, pour l'un de ces deux jours indistinctement, mais dans aucune circonstance les billets de semaine ne pourront être valables pour les dimanches et fêtes.

Le prix des abonnemens est toujours
Premières loges et baignoires par personne et pour 5 mois. 125 fr.
Parquet et galeries par personne et pour les 5 mois. 100 id.
Puissent mes efforts et ma soumission à vos desirs me mériter toute votre protection.

Dans ces salimens et avec le plus profond respect
J'ai l'honneur d'être,
Mesdames et Messieurs,
Le plus humble et obéissant serviteur, D. ST. VICTOR

Jeudi 6 octobre 1825, par extraordinaire, M. PHILIPPE, premier acteur comique du Vaudeville de Paris, jouera dans deux pièces.

M. Sans-Gêne, ou les amis de collège, vaudeville-comique de Mess. Désaugiers et Gentil, dans lequel M. Philippe remplira le rôle de M. Sans-Gêne (qu'il a créé.)

M. Champagne, ou le Marquis malgré lui, vaudeville-comique de Mess. Théaulon et d'Artois, dans lequel M. Philippe remplira le rôle de M. Champagne (qu'il a créé.)

Le bureau de location des loges rue St. Jean - en - Isle, n°. 767. Prix ordinaires.

Incessamment la première représentation de *Robin des Bois, ou les trois balles*, opéra-féerie nouveau en 3 actes de M. Castil-Blaze, musique de M. Weber; orné de costumes, décors nouveaux et de toute la pompe dont il est susceptible.

TEMPÉRATURE DU 4 OCTOBRE.

A 9 h. du mat. 15 au-dessus 0; à 4 h. ap.-midi, 17 d. au-dessus.

VILLE DE NAMUR.

Le bourgmestre et les échevins de la ville de Namur, informent le public que la ville a en sa possession une forte quantité d'effets de literies qu'elle désire vendre à des prix avantageux, soit en gros, soit en détail.

Les personnes qui désireraient s'en procurer peuvent s'adresser, pour les examiner, au Sr. Rase, agent du casernement, demeurant aux Dames-Blanches, rue de Fer, et sont invitées de leur faire parvenir, franc de port, les demandes qu'elles seraient dans le cas de leur adresser à cet égard.

Fait à Namur, le 9 septembre 1825.

Signé DE RENETTE, président.
Th. FALLON, secrétaire.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 3 octobre.

Naissances : 2 garçons, 2 filles.

Décès : 3 garçons, 1 homme, 2 femmes; savoir,

Hubert Durieux, âgé de 85 ans, cordonnier, rue Hocheporte, veuf en 2^{es} nocés de Jeanne Perée, en 2^{es} mes. de Marie Rédouté, et en 3^{es} mes. de Marie Anne Fourneaux.

Catherine-Jeanne Beaujean, âgé de 62 ans, sans prof., rue derrière l'hôtel de ville, veuf de Joseph Falleur.

Marie-Anne Firquet, âgée de 52 ans, sans profession, rue Sainte-Véronique.

GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

Demande en concession de mines de plomb.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 27 septembre 1825, sous le n° 890, du répertoire particulier, MM. Jean-François Geradon, Denis Marie chevalier de Melotte d'Envoz, tous deux domiciliés à Liège, et Maximilien Joseph Hennay, d'Engis, ont demandé la concession des mines de plomb, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de 264 bonniers 7 perches carrées, dépendans des communes d'Engis, Saint-George et Awirs, et dont la délimitation est ainsi qu'il suit :

A l'Est, partant de l'angle sud des bâtimens du moulin *Hennemann* existant sur la chaussée qui conduit à la houillère du sart d'Avette, en suivant ladite chaussée jusqu'à sa jonction avec la grande route de Liège à Huy.

Au Sud, prenant alors ladite grande route de Liège à Huy, et la continuant jusqu'à l'angle nord-est de la maison du sieur Jean Parmentier.

A l'Ouest, de cet angle par une ligne droite longue de 667 aunes; aboutissant à l'angle Est de la ferme Collette, située au chemin dit *Tige des Bovy*.

Au Nord-Ouest; de ce point par une deuxième ligne droite longue de 1438 aunes, se terminant à l'angle Sud-Ouest de la grange de la ferme du *Dot*, existante sur la chaussée de Warfusée, à Engis, appartenant au sieur Marchand.

Au Nord, de l'angle susdit par une troisième ligne droite longue de 1950 aunes finissant à l'angle sud des bâtimens du moulin *Hennemann*, point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires de la surface cinq cents par bonnier métrique.

Les états députés de la province de Liège, en exécution de la loi du 21 avril 1810 et de l'arrêté royal du 18 septembre 1818 et d'après la dépêche ministérielle du 11 juillet 1820.

ARRÊTENT :

1°. Les bourgmestres de Liège, Waremme, Engis, Saint-Georges et Awirs, feront afficher pendant quatre mois consécutifs la demande en concession ci-dessus analysée. Ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2°. Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du quatrième mois

de publication. Il pourra être pris, au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3°. Immédiatement après l'expiration du 4^e mois les autorités locales susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans les journaux de la province et expédié aux bourgmestres prénommés.

À Liège, en séance, le 28 septembre 1825, où étaient présens nobles et très-honorables seigneurs,
Baron de Villenfagne, *Knaeps-Kenor*, De Collard-Trouillet,
Waltéry, Crawhez,
Bellefroid,

Pour le président, le membre de la députation, signé KNAEPS-KENOR.

Par la députation :

Pour le greffier des états, le membre de la députation, signé CRAWHEZ.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

PARFONDRY, der.^o l'hôtel de-ville a reçu des huitres anglaises.

A louer, pour le 25 décembre prochain, une très belle maison de commerce située rue Gerardric, n. 618. S'y adresser.

(566) *Vente de fleurs et arbustes.*

Le Jeudi 13 octobre 1825, aux deux heures de relevée, le notaire BERTRAND vendra en sa demeure, place St. Pierre, n. 871, une forte partie de plantes grasses, pelargonium, rosiers, orangers, myrthes, jasmins, camelia, gardemia, oleanders doubles, rhododendrum, et une quantité d'oignons de jacinthes, tulipes, narcisses, etc., etc.

(565) *A louer pour le premier mars 1826.*

Mercredi 12 octobre 1825, à neuf heures du matin, la commission des hospices exposera en location, dans la salle de ses séances, rue Féronstrée, à Liège, un jardin avec cabinet, situé au Pery, tenu par le Sr. Joseph Piron, et un autre jardin avec cabinet, situé chaussée St. Gilles, et tenu par le Sr. Henri Crahay. S'adresser, pour les conditions, au bureau de la recette desdits hospices.

On cherche en location une maison avec écurie, jardin et verger, à deux ou trois milles de Liège. S'adresser rue Pont-d'Ile, n° 852.

AVIS AUX AMATEURS DE CHEVAUX.

Je viens d'arriver ici avec un grand nombre de beaux chevaux, de selle, de cabriolet et de voiture, race de *Meklenbourg*. Je suis logé à l'Hôtel de la Pommelette, rue Souverain-Pont, où je resterai quelques jours.

Messieurs les amateurs sont invités à venir les voir.
G. HILGERS.

On demande des pensionnaires, à la *Tête-Verte*, sur la Balle.

Moulin à bras, cuves et accessoires nécessaires à fabriquer de l'amidon et féculé de pomme-de-terre à vendre. S'adresser rue du Pont d'Avroy, n° 561, à Liège.

La commission nommée pour surveiller l'exécution de la répartition des grosses battes et pertuis des Aguesses, donne avis que le devis des ouvrages à faire est déposé au secrétariat de la régence, où on peut le voir tous les jours de 9 heures du matin à midi.

En conséquence elle invite les amateurs à en prendre inspection et à remettre au secrétariat de la régence leurs soumissions qui seront ouvertes publiquement le 7 octobre à 10 heures du matin à l'hôtel-de-ville, salle du conseil de régence.

(564) La commission administrative des hospices civils de Liège, informe qu'elle mettra en adjudication, par voie de soumissions, la fourniture de 1180 livres des Pays-Bas de bouillon première qualité de la récolte de 1825, en quatre lots, dont un de 280 livres, et trois de 300 livres chacune. Les soumissions devront être écrites sur papier timbré, désigner en toutes lettres un prix fixe de la livre en argent des Pays-Bas, et être remises au plus tard lundi prochain, avant midi, au secrétariat, où l'on peut prendre inspection du cahier des charges.

NB. Toute fraction autre que d'un demi cents ne sera pas admise.

(559) Quiconque a des prétentions à charge tant de la succession de feu Michel Antoine, que de celle de Catherine Jamar, son épouse, décédés au Bierleur, commune de Grèce-Montegnée, est invité à remettre dans le plus court délai, les titres de ses créances, es mains de Mr. Jean-Michel Moxhos, avoué, demeurant à Liège, rue St.-Hubert, n°. 601.
MOXHOS, avoué.

Maison entière garnie, ou séparément, si on le désire, à louer, Marché neuf, n°. 726.

L'on demande un aide en pharmacie au n° 762, Pont-d'Ile, vis-à-vis place de la Comédie.

À Liège, de l'imprimerie de H. Lignac, éditeur du journal MATHIEU LAENSBERGH, rue Souverain-Pont, N 320.